

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 11 JUILLET 2016 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

1. Ouverture de la séance (314-07-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (315-07-2016);
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-265 - modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (316-07-2016).

Donné à Terrebonne, ce 8^e jour du mois de juillet 2016.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
11 JUILLET 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le lundi 11 juillet 2016 à 19 h 30 à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Frédéric Asselin et Sylvain Tousignant.

RÉSOLUTION NO : 314-07-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 315-07-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et l'adjoint au directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Guy Daoust, expliquent le projet de règlement mentionné ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-265 - modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier.

RÉSOLUTION NO : **316-07-2016**

PROPOSÉ PAR : **Jean-Guy Sénécal**

APPUYÉ PAR : **Michel Morin**

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
11 JUILLET 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 11 juillet 2016, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marie-Josée Beaupré
Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Frédéric Asselin et Sylvain Tousignant.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 8, 15, 22 et 29 juin 2016.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de juin 2016 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de juin 2016 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de juin 2016.

- Le certificat confirmant que le règlement d'emprunt numéro **656** (décrétant des travaux de réfection du pavage existant, du pavage de la couche d'usure sur les rues Édouard-Michelin et Antonio-Héroux ainsi que sur une partie du boulevard des Entreprises, l'installation de feux de circulation pour la traverse piétonnière et prévoyant un emprunt au montant de 2 327 000 \$) et le certificat confirmant que la **résolution numéro 293-06-2016** autorisant la Ville de Terrebonne à se porter caution de l'organisme «Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.» pour un montant maximum de 2 900 000 \$ pour le financement du coût pour la finalisation des travaux au forum de La Plaine, le centre Expo Terrebonne et l'agrandissement et les rénovations du centre multiglace au 1051, rue Nationale, sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Le certificat indiquant que la **résolution numéro 312-06-2016** relative au projet de requalification d'un ensemble immobilier mixte (résidentiel et commercial) sur la rue Chapeau, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre selon les plans soumis au dossier, le tout identifié à l'annexe "# D16-0078", dans le cadre d'un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est réputée n'avoir pas été approuvée par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO : 317-07-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 318-07-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (317-07-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (318-07-2016);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2016 et des séances extraordinaires tenues les 13 et 27 juin 2016 (319-07-2016);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Nomination – maire suppléant (320-07-2016);

- 4.2 Nomination – comité du « Plan directeur d'aqueduc » de la Régie intermunicipale d'aqueduc des Moulins » (321-07-2016);
- 4.3 Adoption du règlement numéro 141-1 modifiant le règlement numéro 141 décrétant des travaux de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial dans la rue Gérard-Leduc afin d'inclure des lots qui sont devenus bénéficiaires des travaux (322-07-2016);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 666 décrétant la réfection d'un égout pluvial situé sur le cours d'eau de la Petite Coulée et traversant la rue Saint-Denis ainsi que l'aménagement d'une zone tampon sur l'avenue du Lac (323-07-2016);
- 4.5 Adoption du règlement numéro 668 décrétant des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, l'ajout d'éclairage routier, d'un feu de circulation sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640 (324-07-2016);
- 4.6 Avis de motion – règlement (#667) sur la délégation de pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires (325-07-2016);
- 4.7 Avis de motion – règlement (#669) déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions de l'article 573.1.0.13 et suivants de la Loi sur les cités et villes (326-07-2016);
- 4.8 Adoption de soumission – services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville dans l'ensemble du processus de confection de plans et devis, de surveillance et de construction de la phase 1 du pôle de la Croisée (327-07-2016);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Dépôt du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 (328-07-2016);
- 5.2 Résolution de concordance - émission d'obligations au montant de 27 013 000 \$ (329-07-2016) ;
- 5.3 Résolution de courte échéance – émission d'obligations au montant 27 013 000 \$ (330-07-2016);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – deuxième phase du contrat pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration (331-07-2016);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux d'aménagement paysager des haltes cyclables – TransTerrebonne (332-07-2016) ;
- 6.3 Adoption de soumission – reconstruction d'un trottoir sur le boulevard Laurier à La Plaine (333-07-2016);
- 6.4 Adoption de soumission – entretien des patinoires extérieures – secteurs 1 et 4 (334-07-2016);

- 6.5 Adoption de soumission – travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, l'aménagement de traverses de cours d'eau permanents, de chaussée et de drainage, d'éclairage, de maintien de la circulation et d'aménagement paysager (335-07-2016) ;
- 6.6 Adoption de soumission – services professionnels en génie civil pour le programme de fermeture de fossés pour les années 2016, 2017 et 2018 (336-07-2016);
- 6.7 Adoption de soumission – travaux de construction d'un îlot central, de trottoirs et de feux de circulation – boulevard des Entreprises (337-07-2016);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (338-07-2016) ;
- 7.2 Adoption du règlement numéro 1001-260 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'ajuster les limites entre les zones 9462-26 (boulevard des Seigneurs) et 9463-52 (rue Brière) de manière à inclure le lot 4 736 361 à la zone 9463-52 (339-07-2016);
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-266 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser spécifiquement certains nouveaux usages commerciaux dans la zone 8869-99 – rue Rodrigue (340-07-2016) ;
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-265 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier (341-07-2016);
- 7.5 Adoption du projet de règlement numéro 1004-1-020 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 – permettre l'émission des permis de construction dès qu'un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'aqueduc et d'égouts est en vigueur (342-07-2016) ;
- 7.6 Avis de motion – projet de règlement numéro 1004-1-20 (343-07-2016);
- 7.7 Appui auprès de la CPTAQ – renouvellement de la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture sur les parties des lots 1 889 953 e 1 889 954 – 7301, chemin du Curé-Barrette – Sablière Villeneuve (344-07-2016);
- 7.8 Adoption du projet de règlement numéro 1001-267 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre) (345-07-2016);
- 7.9 Avis de motion – règlement numéro 1001-267(346-07-2016);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (347-07-2016);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (348-07-2016);

- 8.3 Adoption de soumission – travaux de rénovation aux parcs Charles-Bruneau, de la Grotte, du Gouffre et Saint-Denis ainsi que la mise à jour des terrains de balle (349-07-2016);
- 8.4 Adoption de soumission – aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guérard (350-07-2016);
- 8.5 Adoption de soumission – acquisition et installation de la moquette du terrain de soccer du parc André-Guérard (351-07-2016);
- 8.6 Autorisation de signature – contrats pour la location d'heures de glace 2016-2017 (352-07-2016);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2016-01 – Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (surveillants-concierges) – renonciation au statut de personne salariée régulière (353-07-2016);
- 9.2 Autorisation – destitution du policier, matricule 194 (354-07-2016);
- 9.3 Autorisation – congédiement administratif – dossier INC-300616-JFC (355-07-2016);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (356-07-2016);
- 10.2 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2016-06 – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. – prolongement de la participation à l'Escouade régionale mixte – Laurentides Lanaudières (E.R.M.L.L.) (357-07-2016);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne, le lundi 15 août 2016, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (358-07-2016)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 319-07-2016

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2016 et des séances extraordinaires du 13 et du 27 juin 2016 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 320-07-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE Monsieur le conseiller Clermont Lévesque soit nommé maire suppléant pour la période du 12 juillet au 14 novembre 2016.

Lorsque le maire est absent, que Monsieur le conseiller Clermont Lévesque soit autorisé à signer ou endosser, conjointement avec le trésorier, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

QUE le conseil municipal remercie Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 321-07-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Claire Messier

Suivant la recommandation CE-2016-885-REC du comité exécutif du 29 juin 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes suivantes sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* formé par la RAIM, à savoir :

- M. Paul Asselin, conseiller municipal et président de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, et à titre de substitut, Mme Nathalie Bellavance, conseillère municipale et présidente de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, et à titre de substitut, M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 322-07-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 141 décrétant des travaux de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial dans la rue Gérard-Leduc pour permettre l'évacuation des eaux pluviales dans le secteur de la rue Camus, et ce, afin d'inclure les lots numéros 5 275 154, 5 275 159 à 5 275 171 du cadastre du Québec qui sont devenus bénéficiaires desdits travaux, soit adopté sous le numéro 141-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 323-07-2016

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement décrétant des travaux de réfection d'une conduite d'égout pluvial située sur le cours d'eau de la Petite Coulée et traversant la rue Saint-Denis et des travaux d'aménagement d'une zone tampon sur l'avenue du Lac, entre des usages industriel et résidentiel, et prévoyant un emprunt au montant de 373 475\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 666.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 324-07-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le règlement décrétant des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, d'ajout d'éclairage routier, d'installation d'un nouveau feu de circulation sur le chemin Gascon, entre les autoroutes 25 et 640, et prévoyant un emprunt au montant de 2 932 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 668.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 325-07-2016

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 667) sur la délégation de pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 326-07-2016

ATTENDU l'adoption du projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, lequel a été sanctionné le 10 juin 2016 ;

ATTENDU que la Loi interdit désormais que soit divulgué quelque renseignement qui permettrait d'identifier un membre d'un comité de sélection autre que celui constitué dans le cadre d'un concours et prévoit l'obligation de déléguer à un employé la formation d'un tel comité et introduit une disposition pénale punissant toute personne qui communique ou tente de communiquer avec un membre d'un comité de sélection dans le but de l'influencer;

ATTENDU QU'à cette fin, l'article 16 de ce projet de loi (chapitre 17 des Lois de 2016) ajoute, après l'article 573.1.0.12, l'article 573.1.0.13 obligeant le conseil à déléguer à un fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection. Ce nouvel article se lit comme suit :

« 573.1.0.13. Le conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions de la présente sous-section ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 573.3.0.1. Le conseil peut fixer les conditions et modalités d'exercice de la délégation.

Malgré l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité un renseignement permettant d'identifier une personne comme étant un membre d'un comité de sélection.

Les deux premiers alinéas ne s'appliquent pas à un comité de sélection formé pour déterminer le lauréat d'un concours, mais le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former ce comité. ».

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter un règlement déléguant à un fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection dans le cadre d'appel d'offres utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres ;

ATTENDU QU'à cet effet, un avis de motion doit être donné ;

En conséquence,

Madame la conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions de l'article 573.1.0.13 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLUTION NO : 327-07-2016

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus de confection de plans et devis, de surveillance et de construction de la phase 1 du pôle de la Croisée (SA16-1004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} juin 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 juin 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Axor inc.	5,34	284 036,00\$ t.t.c.
Cohésion Totale inc.	4,84	315 031,50\$ t.t.c.
CIMA + Ruccolo & Faubert architectes	2,34	544 981,50\$ t.t.c

ATTENDU QUE la firme Ruccolo & Faubert architectes ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 459 900\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 30 juin 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Axor inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2016-901-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

Le vote est demandé.

Ont voté en faveur : Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Marie-Claude Lamarche, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Michel Morin, Paul Asselin, Marie-Josée Beaupré, Marc Campagna, Clermont Lévesque, Claire Messier Stéphane Berthe et Jean-Guy Sénécal.

A voté contre : André Fontaine.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **AXOR INC.** pour les services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus de confection de plans et devis, de surveillance et de construction de la phase 1 du pôle de la Croisée, pour un montant de 247 042\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 619.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0314 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION NO : 328-07-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Michel Morin

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le dépôt, par la trésorière, du rapport financier de la Ville, des rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, ainsi que le rapport du vérificateur général sur le taux global de taxation réel.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 329-07-2016

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 27 013 000\$;

<u>Règlements d'emprunt #</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
177	6 077,700\$
197	781,810\$
301	116,490\$
177	1 219,200\$

197	693,900\$
199	108,427\$
289	173,881\$
301	93,900\$
577	10,000\$
128	435,000\$
511	148,444\$
568	87,200\$
583	2 465,400\$
601	637,500\$
610	54,000\$
620	113,400\$
641	5 966,398\$
558	4 587,500\$
593	965,113\$
593	181,887\$
604	678,800\$
622	68,750\$
630	1 348,300\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 27 013 000\$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 juillet 2016.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE TERREBONNE
801, boulevard des Seigneurs
Terrebonne, (Qué.)
J6W 1T5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c.D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 330-07-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 27 013 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 177, 197, 301, 199, 289, 577, 128, 511, 568, 583, 601, 610, 620, 641, 558, 593, 604, 622 et 630, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 27 juillet 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 177, 197, 301, 577, 128, 511, 568, 583, 601, 610, 620, 641, 558, 593, 604 et 630, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 27 juillet 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 177, 577, 128, 568, 583, 601, 610, 620, 641, 558, 593, 604 et 630, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 331-07-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 228-05-2016, adoptée le 9 mai 2016, acceptant la soumission de la société Révolution Environmental Solutions LP (Terrapure) pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 322\$/TMS pour un montant total de 1 330 000\$ (taxes en sus), et ce, conditionnellement à l'obtention de leur certification de l'Autorité des marchés financiers (AMF) avant le début des travaux (SA16-9004) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 265-05-2016, adoptée le 30 mai 2016, modifiant la résolution du conseil numéro 228-05-2016 diminuant la quantité à 2700 T.M.S. (au lieu de 4130 T.M.S) puisque ladite société n'avait pas encore obtenu la certification de l'AMF (Autorité des marchés financiers) ;

ATTENDU QUE la société Révolution Environmental Solutions LP a reçu, le 3 juin 2016, le certificat d'autorisation de l'AMF ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder la seconde partie du contrat à la société Révolution Environmental Solutions LP (Terrapure) ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 juin 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-863-REC du comité exécutif du 22 juin 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société Révolution Environmental Solutions LP (Terrapure) pour la deuxième phase du contrat pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 460 600\$ (taxes en sus) pour la vidange de 1430,43 T.M.S.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0296 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 332-07-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux d'aménagement paysager des haltes cyclables - TransTerrebonne (SA16-9045) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 mai 2016 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 juin 2016 à 11 h 08, à savoir :

Construction Vert Dure inc.	715 204,29\$ t.t.c. (<i>corrigé</i>)
Paysagiste Promovert inc.	758 410,17\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	783 456,46\$ t.t.c.
Saho Construction inc.	858 334,37\$ t.t.c. (<i>corrigé</i>)
Les Entreprises V.G. inc.	870 806,86\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	897 394,07\$ t.t.c. (<i>corrigé</i>)

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Vert Dure inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 17 juin 2016 par M. Yannick Pilon, B.A.P. (AAPQ no 650), architecte paysagiste de la firme ReliefDesign ;

ATTENDU également le rapport daté du 21 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation révisée du prix de ce contrat est de 716 163,85\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 26 juin 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Vert Dure inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 juillet 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-893-REC du comité exécutif du 29 juin 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, datée du 24 mai 2016, pour les travaux d'aménagement paysager des haltes cyclables - TransTerrebonne, le tout pour un montant de 622 052\$ (taxes en sus) réparti comme suit :

- 614 052\$ (taxes en sus) pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 582 ;
- 8 000\$ (taxes en sus) pour la décontamination du site numéro 6, financé à même les revenus reportés parcs et terrains de jeux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0305 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 333-07-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la reconstruction d'un trottoir sur le boulevard Laurier, secteur La Plaine (SA16-9046) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 juin 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2016 à 11 h 31, à savoir :

Uniroc Construction inc.	292 617,35\$ t.t.c.
Trottoir Joliette inc.	347 667,15\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	351 320,49\$ t.t.c.
Construction Tro-MAP inc.	382 247,03\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Uniroc Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 293 186,25\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 4 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Uniroc Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 juillet 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-913-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **UNIROC CONSTRUCTION INC.**, datée du 28 juin 2016, pour la reconstruction d'un trottoir sur le boulevard Laurier, secteur La Plaine, le tout pour un montant de 254 505,20\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 644.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0330 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 334-07-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des patinoires extérieures – secteurs 1 et 4 pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement (SA16-9054) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} juin 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 juin 2016 à 13h51, à savoir :

	Secteur 1 Lot 1 (t.t.c.)	Secteur 4 Lot 2 (t.t.c.)
9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD)	83 602,63\$ corrigé	108 795,09\$
Déneigement Desjardins Lincourt inc.	97 113,63\$	113 859,74\$
9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac)	145 086,48\$ corrigé	--
Les Entreprises Lavoie & Leduc inc.	200 701,51\$ corrigé	229 007,21\$

ATTENDU QUE la soumission de la société 9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD), pour les lots 1 et 2, s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat, pour le lot 1, est de 126 247,72\$ (t.t.c.) et, pour le lot 2, de 138 556,37\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 30 juin 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-914-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte les soumissions suivantes :

- de la société **9066-3006 QUÉBEC INC. (ENTREPRISES CD)**, datée du 17 juin 2016, pour l'entretien des patinoires extérieures, lot 1, le tout pour un montant total de 72 713,75\$ (taxes en sus);
- de la société **9066-3006 QUÉBEC INC. (ENTREPRISES CD)**, datée du 17 juin 2016, pour l'entretien des patinoires extérieures, lot 2, le tout pour un montant total de 94 624,99\$ (taxes en sus),

et ce, pour des contrats d'une durée d'un (1) an, à compter du 1^{er} décembre 2016 au 15 mars 2017, avec trois (3) options de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0313 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 335-07-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, l'aménagement de traverses de cours d'eau permanents, de chaussée et de drainage, d'éclairage, de maintien de la circulation et d'aménagement paysager (SA16-3013) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 mai 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2016 à 11 h 01, à savoir :

Coffrage Alliance ltée	4 981 339,95\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	5 056 241,55\$ t.t.c.
Gelco Construction	5 333 632,07\$ t.t.c.
9200-2088 Québec inc. (Duroking construction)	5 675 628,66\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Civisol inc.	5 842 168,12\$ t.t.c.
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	6 282 112,13\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Nahtac Construction inc.	6 869 597,93\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Coffrage Alliance ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 30 juin 2016 par Mme Geneviève Sénécal-Léonard, ingénieure de la firme Stantec Experts-conseils inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 30 juin 2016 de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 5 849 096,16 \$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Coffrage Alliance ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 juillet 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-922-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **COFFRAGE ALLIANCE LTÉE**, datée du 28 juin 2016, pour les travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, l'aménagement de traverses de cours d'eau permanents, de chaussée et de drainage, d'éclairage, de maintien de la circulation et d'aménagement paysager, le tout pour un montant de 4 332 541,81\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 487-1 et 596.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0328 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 336-07-2016

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour le programme de fermeture de fossés pour les années 2016-2017-2018 (SA16-9055) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 31 mai 2016 ;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 21 juin 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
CIMA+	3,37	456 450,75\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 620 865\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 5 juillet 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme CIMA+;

ATTENDU la recommandation CE-2016-915-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **CIMA+** pour les services professionnels (embauche de deux (2) techniciens) en génie civil pour le programme de fermeture de fossés pour les années 2016-2017-2018, pour un montant de 397 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 653.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0326 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 337-07-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'un îlot central, de trottoirs et de feux de circulation sur le boulevard des Entreprises (SA16-3020);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 juin 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 juillet 2016 ;

Pavage des Moulins	180 104,02\$ (t.t.c.)
TGA Montréal inc.	185 962,86\$ (t.t.c.)
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	194 948,68\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé, le 7 juillet 2016, par M. Bruno Girard, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens;

ATTENDU également le rapport, daté du 7 juillet 2016, de Madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, en date du 16 mars 2016, est de 169 395,25\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavage des Moulins inc., n'apparaît pas au tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 11 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société Pavage des Moulins inc. pour des travaux de construction d'un îlot central, de trottoirs et de feux de circulation sur le boulevard des Entreprises pour un montant de 156 646,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 357 et 656.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0343 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 338-07-2016

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2016;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 22 juin 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. D16-1147 / 6550, rue Florence / Mathieu Boisvert / lots 1 889 012 et 1 889 101

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'agrandir un bâtiment accessoire (garage) :

- une superficie à 101,41 mètres carrés alors que l'article 15 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 75 mètres carrés;
- l'empiétement d'une portion existante du garage dans la cour avant alors que l'article 113 prévoit que l'implantation doit s'effectuer en cour latérale, arrière ou avant-secondaire.

2. D16-1066 / 5470, chemin Gascon / Guylain Gauthier / lot 2 921 927

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment accessoire (garage isolé) :

- l'augmentation du nombre de garages isolés à 2 alors que l'article 112 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un seul garage par terrain;
- une superficie de 198 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés;
- une marge latérale à 0,30 mètre alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 1 mètre.

3. D16-0826 / 1061, rue de la Manouane / Kim Anh Au / lot 2 917 110

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser une construction accessoire (piscine) :

- la réduction de la distance minimale entre une piscine creusée et une ligne avant à 1,77 mètre alors que l'article 143 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une distance minimale de 4,50 mètres de la ligne avant lorsqu'il s'agit d'une implantation autre que dos à dos, et ce, à la condition suivante :
 - que conformément à la loi provinciale, ladite piscine creusée respecte les dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (L.R.Q., c.S-3.1.02,r.1).

4. D16-1243 / 201, rue des Migrateurs / Complexe Automobile Grenier Senc / lot 5 648 294

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'installer une enseigne détachée :

- une enseigne détachée dont la hauteur est de 14,3 mètres alors que l'article 312 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une hauteur maximale de 10 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 339-07-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajuster les limites entre les zones 9462-26 (boulevard des Seigneurs) et 9463-52 (rue Brière) de manière à inclure le lot numéro 4 736 361 du cadastre du Québec à la zone 9463-52, soit adopté sous le numéro 1001-260.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 340-07-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de remplacer la grille des usages et des normes de la zone 8869-99 (rue Rodrigue) pour autoriser spécifiquement les activités commerciales reliées à la vente de piscine, d'abri temporaire et de leurs accessoires, ainsi que les activités commerciales reliées à des services d'installation ou de réparation de tels produits et d'interdire, pour ces activités commerciales, l'entreposage extérieur ou l'étalage extérieur, soit adopté sous le numéro 1001-266.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 341-07-2016

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-265 afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier, secteur La Plaine.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 342-07-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1004-1-020 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin de permettre l'émission des permis de construction dès qu'un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'aqueduc et d'égout est en vigueur.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais à Terrebonne, lors de sa séance extraordinaire du 15 août 2016 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 343-07-2016

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1004-1-020) modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin de permettre l'émission des permis de construction dès qu'un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'aqueduc et d'égout est en vigueur, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 344-07-2016

ATTENDU la demande de Ressources Environnement incluant les rapports techniques pour le compte du propriétaire Sablière Jean Villeneuve Enr. visant l'obtention d'une résolution municipale d'appui au renouvellement d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec – CPTAQ visant le réaménagement agricole avec extraction de sable sur les lots 1 889 953 et 1 889 954 du cadastre du Québec ayant front sur le chemin du Curé-Barrette;

ATTENDU les échéances de la décision émise par la CPTAQ visant ces lots sans que l'ensemble des ouvrages soit réalisé : décision numéro 363 389 échue depuis le 30 juillet 2015;

ATTENDU l'adoption, le 14 mars 2016, du règlement numéro 1001-259 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme numéro 1000 pour autoriser, selon certaines conditions, les activités d'extraction dans les aires d'affectation agricoles et agroforestières et sa mise en vigueur en date du 14 juin 2016;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les dix (10) critères de l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU la recommandation CE-2016-728-DEC du comité exécutif du 1^{er} juin 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie favorablement la demande datée du 9 mars 2016 par Ressources Environnement pour le compte du propriétaire Sablière Jean Villeneuve Enr. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec(CPTAQ) à l'effet que soit renouvelée la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture par la CPTAQ sur les parties de lots 1 889 953 et 1 889 954 du cadastre du Québec en vue d'un réaménagement agricole avec extraction de sable incluant l'avis exposé à l'annexe A « avis municipal aux critères de l'article 62 LPTAA – D16-0161 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 345-07-2016

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-267 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais à Terrebonne, lors de sa séance extraordinaire du 15 août 2016 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 346-07-2016

Le conseiller André Fontaine donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1001-267) modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 347-07-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 15 juin 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016- 872-REC du comité exécutif du 22 juin 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
Regroup'Elles Amélioration de l'accessibilité	7 000
Maison des jeunes de Terrebonne Rénovation de la cuisine et porte de service arrière	1 000
La petite école du Vieux-Terrebonne Installation d'une clôture	200
Cité GénérAction 55+ Salon des ressources communautaires	1 000
CPE Contact Jardin-Soleil Spectacle pour les enfants	200
Club de plongeon Camo Fête anniversaire familiale	200

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-963.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0297 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 348-07-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 11 juillet 2016 au 10 juillet 2017, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
CITÉ GÉNÉRACTION 55+	A
ALLIANCE FAMI-SKI	B
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE TERREBONNE	B
ÉCOLE DE KARATÉ SHINGITAÏ DE LA PLAINE	B
TRIATHLON RIVE-NORD	B
TROUPE CRÉATION DANSE	B
FAMILLES AU SOMMET	B
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LOISIRS FOLKLORIQUES - RÉGION RIVE NORD	B
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PLAINE	B
CLUB DE SCRABBLE LES LETTRES DE MON MOULIN	B
CLUB LES CHOYÉS DE L'ÂGE D'OR DE TERREBONNE	B
LIGUE DE SACS DE SABLE DE TERREBONNE	B
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DU SUD DE LANAUDIÈRE	D
LA ROSE BLEUE	D
SOCIÉTÉ DE L'AUTISME RÉGION LANAUDIÈRE	D
CARREFOUR FAMILIAL DES MOULINS	D
M.O.M.S. (MOUVEMENT ORGANISÉ DES MÈRES SOLIDAIRES)	D
ASSOCIATION PANDA - MRC LES MOULINS	D
LA LUEUR DU PHARE DE LANAUDIÈRE	D
REGROUP'ELLES INC.	D
COOPÉRATIVE D'HABITATION DES MOULINS	D
HÉBERGEMENT D'URGENCE TERREBONNE	D
LA MAISON ADHÉMAR-DION	D
LE PAS DE DEUX	D
CHEVALIERS DE COLOMB DE LA PLAINE	E
ATELIER SPÉCIALISÉ LES MOULINS	F
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉ-RETRAITÉES DES MOULINS	F
BADMINTON LA PLAINE	G
LA GARDE DU LYS	G
LIGUE DE VOLLEY-BALL FÉMININE DE TERREBONNE	G
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DES MOULINS	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 349-07-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de rénovation aux parcs Charles-Bruneau, de la Grotte, du Gouffre et Saint-Denis ainsi que la mise à niveau des terrains de balle (SA16-6018) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 juin 2016 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2016 à 11 h 11, à savoir :

Terrassement Baril	576 138,19\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	591 170,41\$ t.t.c.
Groupe Nepveu inc.	613 777,48\$ t.t.c.
Terrassement Multi-Paysages	693 724,46\$ t.t.c.
G. Daviault ltée	770 151,99\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrassement Baril s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 29 juin 2016 par M. David Desroches, ingénieur et chargé de projets de la firme Équiluqs inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 692 149,50 (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 30 juin 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Terrassement Baril n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 juillet 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-928-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **TERRASSEMENT BARIL**, datée du 27 juin 2016, pour les travaux de rénovation aux parcs Charles-Bruneau, de la Grotte, du Gouffre et Saint-Denis ainsi que la mise à niveau des terrains de balle, le tout pour un montant de 501 098,67\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 652.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0321 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 350-07-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guérard (SA16-6019) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 juin 2016 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2016 à 11 h 06, à savoir :

Construction Vert Dure inc.	1 128 922,28\$ t.t.c.
Entreprises VG inc.	1 267 931,65\$ t.t.c.
Lavallée et Frères 1959 ltée	1 274 000,00\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc. <i>corrigé</i>	1 275 992,55\$ t.t.c.
NMP Golf Construction inc.	1 317 009,81\$ t.t.c.
Lanco Aménagement inc. <i>corrigé</i>	1 349 033,29\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Vert Dure inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 29 juin 2016 par M. Charles Saulnier, ingénieur et directeur de projets de la firme Comeau experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 414 192,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Vert Dure inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 juillet 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-929-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, datée du 27 juin 2016, pour l'aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guérard, le tout pour un montant de 981 885\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 652.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0320 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 351-07-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat et l'installation de la moquette du terrain de soccer du parc André-Guérard (SA16-6020) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 juin 2016 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 23 juin 2016;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Surfaces Carpell inc.	2,54	555 264,21\$ t.t.c.

ATTENDU QUE les firmes Pro-Turf Gazon et Tapitec inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 27 juin 2016 par M. André Arata, architecte-paysagiste de la firme Stantec ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 724 342\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 juillet 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Surfaces Carpell inc.;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Surfaces Carpell inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 juillet 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-933-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **SURFACES CARPELL INC.** pour l'achat, l'installation et l'entretien de la moquette du terrain de soccer du parc André-Guérard, pour un montant de 496 104,59\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 652.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0318 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un montant de 11 858,24\$ (taxes en sus) soit pris à même le fonds d'administration pour l'entretien de la surface synthétique, et ce, pour une période de huit (8) ans débutant en 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 352-07-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les contrats pour la location d'heures de glace 2016-2017 avec Les Complexes sportifs Terrebonne inc. au montant de 1 162 035,50\$ (taxes en sus) pour l'automne 2016 et de 840 891\$ (taxes en sus) pour l'hiver 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0322 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 353-07-2016

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2016-01 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des employés-manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (surveillants-concierges), concernant la renonciation au statut de personne salariée régulière, le tout suivant la recommandation CE-2016-909-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 354-07-2016

ATTENDU la décision disciplinaire rendue le 4 juillet 2016 par M. Marc Brisson, directeur de la police ;

ATTENDU QUE le policier visé, matricule 194, a commis un manquement à son devoir d'agir en conformité avec le règlement sur la discipline des policiers de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-910-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la destitution du policier, matricule 194, et ce, à compter de ce jour.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 355-07-2016

ATTENDU le rapport du directeur des ressources humaines et du directeur de l'incendie concernant le congédiement administratif dans le dossier numéro INC-300616-JFC;

ATTENDU la recommandation CE-2016-907-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE l'employé soit relevé provisoirement de ses fonctions avec salaire du 1^{er} au 11 juillet 2016 inclusivement.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le congédiement administratif dans le dossier numéro INC-300616-JFC, à compter du 11 juillet 2016.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 356-07-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2016-884-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

- Interdiction de stationnement des deux (2) côtés de la rue Saint-François-Xavier, du numéro civique 215 jusqu'à la rue Chapleau ;
- Interdiction de stationnement au bout des rues du Sentier-de-la-Forêt et du Sanctuaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 357-07-2016

PROPOSÉ PAR: Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR: Paul Asselin

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avenant no 1 prolongeant d'une (1) année l'entente relative au prêt de services de policiers du service de police de la Ville de Terrebonne à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de crime organisé Rive-Nord et la lettre d'entente numéro 2016-06 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., concernant le prolongement de la participation à l'Escouade régionale mixte – Laurentides Lanaudière (E.R.M.L.L.), le tout suivant la recommandation CE-2016-911-REC du comité exécutif du 6 juillet 2016.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 358-07-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
